

## Assurance RC privée: êtes-vous couvert en cas de perte de données numériques?

	Allianz	Axa	Bâloise	Groupe mutuel	Helvetia	Mobilière	Vaudoise	Zurich
Valeur du disque dur d'autrui :	oui	oui	non	oui	oui	non	oui	oui <sup>3</sup>
Frais de récupération des données d'autrui par un informaticien, si le disque dur appartient à autrui :	oui	oui	non	oui	non	non	oui	oui <sup>3</sup>
Frais de récupération des données d'autrui par un informaticien, si le disque dur appartient à l'assuré :	oui <sup>1</sup>	oui	non	non	non	non	non	oui
Valeur des données perdues :	oui	oui	non	oui <sup>2</sup>	non	non	oui <sup>2</sup>	oui <sup>3</sup>

1. S'il n'existe vraiment aucune copie de sauvegarde, et dans la mesure où il ne s'agit pas d'une activité lucrative.

2. Si les données ont une valeur au sens de la loi (la valeur sentimentale, p.ex. des photos de vacances, ne donne pas droit à une indemnisation).

3. Uniquement en cas de dommage physique, et non logiciel, au disque dur.